

Une économie **redynamisée**, un développement territorial plus **équilibré**

Deux nouveaux outils

→ pour l'équilibre du territoire

Fidèle à sa vocation, la commission a consacré une part importante de ses travaux au développement des zones rurales et à l'aménagement équilibré de notre territoire. Elle a d'abord examiné le projet de loi d'orientation agricole dont l'objectif est d'offrir un cadre juridique renoué à l'activité de nos exploitations rurales « pour les vingt prochaines années ». Approuvant les grands axes du texte – renforcement de la compétitivité des filières, encouragement à la création de véritables entreprises, adaptation aux exigences environnementales exprimées par les consommateurs – la commission s'est aussi employée à enrichir le contenu par le biais de dispositions immédiatement opérationnelles : ajout d'un volet entier visant à faciliter la création d'emplois agricoles et instauration, notamment, d'une série d'incitations à l'exploitation de nouveaux débouchés extra-alimentaires (valorisation de la biomasse, développement des biocarburants...).

La commission a ensuite approuvé le projet de texte « relatif aux parcs nationaux, parcs naturels marins et parcs naturels régionaux », réforme largement issue des propositions que l'un de ses membres avait formulées en conclusion d'une

étude conduite à la demande du Gouvernement. Grâce au nouveau dispositif, les parcs naturels, dont le statut était demeuré figé depuis 1960, pourront associer plus étroitement à leur gestion les élus de terrain et retrouver par ce biais un dynamisme indispensable à l'équilibre touristique et écologique de l'ensemble du territoire national. Enfin, vivement préoccupée par les difficultés que traverse actuellement le secteur viticole, la commission a, sur proposition de son Président, décidé la création d'une mission d'information chargée de dresser un diagnostic complet de la filière et, sur cette base, de présenter d'ici la fin 2006 une série de propositions permettant à celle-ci « une sortie de crise qui soit durable ».

Engagement national → pour le logement social

La session 2005-2006 a été marquée par l'adoption de la loi du 13 juillet 2006 « portant engagement national pour le logement », dont l'objectif majeur est d'apporter une réponse rapide et concrète à la pénurie actuelle que connaît ce secteur. Sous l'impulsion de la commission, le projet initial a été considérablement renforcé au cours du débat parlementaire, les députés veillant notamment à ce que l'État comme les communes soient dotés d'outils juridiques et fiscaux leur permettant d'accélérer la libération de l'espace foncier. Toujours à l'initiative de la commission, plusieurs dispositions favorisant l'accession sociale à la propriété ont pu être adoptées, au premier rang desquelles la majoration de 15 000 euros du prêt à taux zéro pour les ménages modestes et l'assouplissement des règles de calcul des prix de vente des logements sociaux.

Transports, énergie

→ renforcer la sécurité des citoyens

Durant la session, l'activité de la commission aura été largement dominée par l'examen de textes visant à moderniser nos infrastructures et grands équipements. Elle a ainsi été en première ligne dans l'élaboration de la loi du 5 janvier 2006 « relative à la sécurité et au développement des transports », qui crée, entre autres nouveaux outils, une autorité de sécurité ferroviaire et intensifie les contrôles sur les avions des compagnies étrangères. Avec pour but de soutenir le transport par rail, cette loi favorise la constitution de partenariats public-privé pour la création d'infrastructures nouvelles, tout en réaffirmant les prérogatives spécifiques de la SNCF en matière de sécurité. Enfin, pour soutenir nos entreprises du secteur routier durement touchées par la hausse des carburants et l'accentuation de la concurrence, le législateur a mis en place un mécanisme de répercussion de cette dernière hausse sur le prix facturé au chargeur.

Parallèlement, deux textes majeurs sont venus donner un cadre renoué aux activités nucléaires. La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité a ainsi défini, pour la toute première fois, un cadre de nature législative pour ce secteur plus que sensible.

À travers le nouveau dispositif, les députés ont opéré le choix de la transparence, qui sera désormais garantie par la transformation de l'Autorité de sûreté nucléaire en autorité administrative indépendante. Indispensable complément, la loi du 28 juin 2006 de programme « relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs » autorise, en aval du cycle de production, la création d'un centre de stockage en couche géologique profonde selon une procédure garantissant la réversibilité des installations et, surtout, crée les conditions d'une vraie concertation en plaçant le Parlement au centre du processus.

Dans son dernier volet, la loi de programme organise le futur financement du recyclage en garantissant la constitution par les opérateurs de provisions pour la gestion des combustibles usés et le démantèlement des installations.

Enfin, attentive à la vitalité de l'ensemble du tissu économique, la commission a diligenté deux études, l'une visant à revitaliser le secteur des foires et salons qui génère directement 300 000 emplois, la seconde à apporter des réponses, notamment par un effort accru de recherche, à la difficile situation que traversent nos industries papetières.

LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT
Patrick Ollier
(UMP)

VICE-PRÉSIDENTS
Christian Bataille (Soc)
Yves Coussain (UMP)
Jean Proriot (UMP)
François Sauvadet (UDF)



SECRÉTAIRES
Léonce Deprez (UMP)
Pierre Ducout (Soc)
Serge Poignant (UMP)
Marcelle Ramonet (UMP)

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

RÉUNIONS	78	DURÉE : 136 h 10
AUDITIONS	13	MEMBRES DU GOUVERNEMENT
	10	PERSONNALITÉS
RAPPORTS	39	DONT 3 RAPPORTS D'INFORMATION